REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT DU PLAN DECENNAL
DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION

RAPPORT GENERAL

REVUE CONJOINTE DU SECTEUR DE L'EDUCATION

Du jeudi 27 au vendredi 28 septembre 2018

Rapporteurs

Madame Christelle OUASSA, CSESG et
Monsieur Alassane Mora ANDEMI, CSEP

Sous la supervision du

Professeur Abdel Rahamane BABA-MOUSSA, STP-PDDSE

I. Introduction

La revue sectorielle de l'éducation s'est tenue dans l'amphithéâtre « médecine » de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS), les jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018. Cette rencontre a connu la participation des invités venus des ministères en charge de l'éducation, du Conseil National de l'Education, du Secrétariat Technique Permanent du PDDSE, du groupe des Partenaires Techniques et Financiers, des Organisations Non Gouvernementales, des Syndicats des travailleurs et de plusieurs autres secteurs, acteurs de l'éducation (voir liste de présence en annexe).

Trois temps forts ont marqué la revue :

- l'ouverture officielle ;
- le déroulement des travaux ;
- la cérémonie de clôture

II. Première journée du 27 septembre 2018

II.1. L'ouverture officielle

L'ouverture officielle a commencé par l'allocution des personnalités suivantes:

- Madame Valérie LICHTI, Directrice Résidente de la Coopération Suisse, Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'éducation ;

- Madame Adidjatou MATHYS, ministre du Travail de la Fonction Publique.

✓ *Allocution de la Directrice Résidente de la Coopération Suisse*

En prenant la parole, le Chef de file des PTF du secteur de l'éducation n'a pas caché sa satisfaction à l'endroit du Gouvernement béninois, pour son leadership et son engagement dans le secteur de l'éducation. Elle reconnait que le Bénin s'est doté d'un Plan Sectoriel ambitieux sur la période de 2018-2030 car ce document favorise l'accès à tous les savoirs. Son originalité tient ici de son caractère holistique qui prend en compte toutes les couches sociales du pays. Cette revue sectorielle vient donc à point nommé, car elle intervient à un moment opportun où le Bénin se prépare à démarrer la mise en œuvre du nouveau PSE. Au nom des PTF, Madame Valérie LICHTI

réitère l'engagement à soutenir la mise en œuvre de ce plan et demande aux acteurs de l'éducation de satisfaire les cinq préoccupations suivantes :

- *La mise en place d'un cadre institutionnel adéquat ;*
- *la réforme du CNE et son fonctionnement sont vivement attendus pour apporter des réponses à cette inquiétude. ;*
- *la nouvelle réforme de l'éducation de base de 10 ans doit trouver une réponse à la gestion des flux ;*
- *la réforme curriculaire n'est pas tranchée jusqu'à ce jour ;*
- *prendre des dispositions pour améliorer la qualité de l'éducation. l'éducation,*

✓ *Discours d'ouverture de Madame la Ministre du Travail et de la Fonction Publique assumant l'intérim du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle*

Madame la Ministre du Travail et de la Fonction Publique, représentant le ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, a remercié les participants pour avoir accepté de prendre part, aux travaux de la revue conjointe du secteur de l'éducation de l'année 2018 qui va se dérouler du jeudi 27 au vendredi 28 septembre 2018. Selon Madame la Ministre, cette mobilisation est la preuve d'un engagement toujours renouvelé au profit du développement de notre système éducatif. Sans aucun doute, la présente revue est d'une grande importance en ce sens qu'elle permettra aux acteurs du secteur, de mener, d'une part, des échanges enrichissants sur la situation actuelle du système éducatif et d'autre part, de formuler surtout, des recommandations allant dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'offre éducative pour tous. Pour elle, les revues constituent une opportunité où tous les acteurs de l'école se retrouvent pour apprécier le chemin parcouru dans la mise en œuvre des diverses actions planifiées aux fins d'accompagner le développement du secteur de l'éducation. C'est dire donc que des leçons seront tirées en vue de redéfinir les stratégies visant à atteindre l'objectif principal qu'est le développement du système éducatif béninois.

Madame la ministre poursuit en disant que la présente revue se tient dans un contexte éducatif particulier marqué notamment par la dotation du

secteur de l'éducation d'un nouveau Plan Sectoriel de l'Education (PSE) déjà adopté en Conseil des Ministres puis endossé par les Partenaires Techniques et Financiers après sa validation par le Groupe Local Education (GLE) . Ainsi, pour les prochaines années y compris la période de mise en œuvre du Plan d'Action du Gouvernement (PAG), le PSE post 2015 constituera désormais le cadre de référence à partir duquelle se définira toute action de conception, de planification et de budgétisation dans le secteur. A en croire Madame la Ministre, le PSE post 2015 ainsi validé et vulgarisé sert par ailleurs, de pièce maîtresse pour la constitution du dossier de financement en cours de constitution pour mobiliser des ressources complémentaires auprès du PME en vue de l'opérationnalisation de la nouvelle architecture, principale marque du nouveau plan. Les nombreuses études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette architecture rectangulaire auront ainsi la chance de voir leurs recommandations exécutées pour une profonde et utile réforme du système actuel dont la léthargie n'a d'égale que son inadaptation au contexte socio-économique du Bénin. Le nouveau programme que financeront ces ressources complémentaires du PME est déjà en cours de finalisation par le comité mis en place dans ce cadre. Madame la ministre, pour finir, a remercié le comité placé sous la supervision des Ministères en Charge de l'Education, et qui a la charge de préparer le nouveau programme, qui sera soumis au Partenariat Mondial pour l'Education pour son financement. Enfin, elle a présenté toute la gratitude du Gouvernement et de son Chef, le Président Patrice Athanase Guillaume TALON, aux Partenaires Techniques et Financiers pour les efforts techniques et financiers qu'ils n'ont cessent de déployer, pour accompagner le Bénin dans la promotion de son système éducatif. La même reconnaissance va à l'endroit du Secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Education. Madame la Ministre entend compter sur la disponibilité et l'engagement des participants pour qu'au bout du rouleau, le Bénin gagne le pari d'un système éducatif de développement dont rêvent tous les Béninois.

C'est sur cette exhortation, qu'elle déclare ouverts, ce jour jeudi 27 septembre 2018, au nom de ses collègues et en son nom propre, les travaux de la revue conjointe du secteur de l'éducation pour l'année 2018.

A la suite du discours d'ouverture de la revue par Madame la Ministre, un présidium pour conduire les travaux a été installé. Il est composé de:

- **Président :** Monsieur Jean Benoît ALOKPON, DC/ MESTFP ;

- **Vice-Présidente :** Madame Esther ADIMI, LARES ;
- **Secrétaire :** Madame Corinne VIGNISSY MOUSSA, UNESCO ;
- **Rapporteurs :**
 - Madame Christelle Lucile OUASSA, CS-ESG au STP-PDDSE ;
 - Monsieur Alassane ANDEMI MORA, CS-EP au STP-PDDSE ;
 - Monsieur André GNIMAVO, Cadre du C/CSE au MESTFP.

II.2. Déroulement des travaux

II.2.1. Première communication :Communication sur le point de mise en œuvre des recommandations et observations de la revue de 2016

Ce point a été présenté par le Chargé de Suivi de la Gestion et du Pilotage du STP-PDDSE, Monsieur **Raoul Juste Bienvenu Comlan ATOHOUN**. Il y a eu sept (7) recommandations principales avec des responsables bien déterminés pour leur mise en œuvre et leur suivi dont cinq (5) réalisées. Ensuite, quinze (15) autres observations et suggestions dont sept (7) réalisées, six (6) en cours de réalisations et les autres non réalisées. Soit un pourcentage total de :

- 54,5% de réalisation
- 27% de réalisation en cours
- 8,2% de non réalisation

Le point fait des recommandations concerne :

- ✓ Au Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle : la problématique du recrutement des enseignants vacataires, la déconcentration de l'inspection pédagogique, l'amélioration des données sur l'alphabétisation, la mise sous la tutelle de chaque inspecteur et CP (Conseiller Pédagogique) d'un nombre précis d'enseignants, la professionnalisation des postes de Directeur, de proviseur, de Censeur et de Surveillant, la réglementation de la taille des lycées et collèges.
- ✓ Au Ministère du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire : la Sensibilisation des enseignants sur l'utilisation des manuels scolaires pendant les séquences d'apprentissage, l'évaluation de la situation des 25 communes du PME, le relèvement du niveau de recrutement des enseignants du primaire au diplôme baccalauréat.
- ✓ Pour l'ensemble du système éducatif : Mieux articuler la concertation au niveau décentralisé, revoir la question du décrochage des enseignants dans la fonction publique.

II.2.2. Deuxième communication : Communication sur la note de performance 2017 des ministères en charge de l'éducation.

Cette communication a été présentée par Monsieur **Robert TALEHOU**, Chef service budget du MEMP. Dans l'introduction à son exposé, Monsieur le CSB/MEMP a présenté la définition et les objectifs des CDMT avant de procéder à l'analyse de son évolution et de sa répartition intersectorielle de 2014 à 2018. En effet, le MEMP apparait sur la période comme le sous-secteur ayant une grand part du budget du secteur de l'éducation.

La réduction de l'écart entre ce sous-secteur le plus doté (MEMP) et le secteur le moins doté traduit une évolution à la hausse beaucoup plus accrue et significative au niveau des autres secteurs. Ainsi, le MESTFP a connu, entre 2014 et 2018, un accroissement d'environ 40,92% ; le MESRS, un accroissement de 55,29% tandis que le MEMP a plutôt connu une régression de 4,39% sur la période, passant de 111 milliards en 2014 à 106 milliards en 2018.

Les variations observées par nature de dépenses à l'intérieur de ce budget se présentent comme suit :

- ✓ les dépenses de personnel réparties (salaires) ont connu un taux d'accroissement de 12,15% ;
- ✓ les achats de biens et de services quant à eux, ont diminué de 67,02% entre 2014 et 2018 ;
- ✓ les dépenses d'acquisitions et de grosses réparations du matériel sont passées de **1,86%** du budget à **0,66%** du budget en 2018 ;
- ✓ les dépenses d'investissement ont diminué, soit **13,16%** du budget en 2018 ;
- ✓ les crédits affectés aux dépenses du personnel au titre des prévisions 2018ont connu une baisse. Ils représentent 28,24% du budget du MESRS en 2018.

les dépenses d'achats de biens et services sont des dépenses affectées au fonctionnement des différentes structures du ministère. Elles ont aussi connu une baisse de 40,18%. Ces crédits représentent au titre de 2018, environ 1,24% du budget global du MESRS, contre 3,22 % en 2014.

Pour terminer, le présentateur déduit que l'Etat met d'importantes ressources à la disposition du secteur de l'éducation : soit 19,46% sur la période dont 08,79% pour le MEMP ; 05,42% pour le MESTFP ; 05,22% pour le MESRS et 0,02% pour l'Alphabétisation.

Mais, il est nécessaire que la répartition et l'allocation de ces ressources tiennent compte des priorités et des spécificités de chaque ordre d'enseignement.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire qui a vu son budget en déclin sur cette

période alors que les besoins en enseignants et en infrastructures scolaires s'accroissent d'année en année.

II.2.3. Troisième communication : Notes de performance des trois ministères en charge de l'éducation.

Cette communication a été présentée par Monsieur Armel FAGNINOU, Chef de la Cellule Suivi-Evaluation et Capitalisation des Projets et Programmes du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire. Elle offre l'occasion aux acteurs du système éducatif d'apprécier les performances financières et physiques de 2017 et d'analyser les obstacles afin d'aboutir à des propositions de solutions. Cette présentation s'articule autour des points ci-après :

- ✓ *Le point d'exécution financière du budget à fin décembre 2017* montre que sur les trois ministères, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire a enregistré les taux d'exécution financière les plus élevés, comme le tableau suivant le prouve :

Ministères	Base engagement	Base ordonnancement
MEMP	95,86%	92,13%
MESFTP	80,10%	73,60%
MESRS	86,11%	82, 20%

Dans cette même logique, le MEMP connait une amélioration des performances entre 2016 et 2017 car le niveau de consommation s'est accru, contrairement aux MESFTP et MESRS qui ont connu quelques difficultés internes et fonctionnelles. Néanmoins, de grandes actions ont été réalisées dans les trois ministères et les effets ont considérablement impacté tout le secteur de l'éducation.

- ✓ Le **point d'exécution physique** permet de retenir les niveaux suivants : i) l'accès et l'équité avec la mise en place des infrastructures et des équipements, de la promotion de la scolarisation par des mesures incitatives ; ii) la qualité avec la formation initiale et continue des enseignants et du personnel d'encadrement, sans oublier les réformes dans les programmes de l'enseignement technique et la formation professionnelle, la promotion des technologies éducatives dans le processus de formation dans les universités publiques et le renforcement dans les recherches.
- ✓ **L'analyse des indicateurs de performance par sous-secteur** indique des effets visibles manifestes aussi bien à la maternelle, au primaire, au secondaire général, à l'enseignement technique, qu'au supérieur.

- A la maternelle et au primaire, les tendances dépassent les objectifs quantitatifs avec une forte implication du secteur privé, malgré la disparité notoire dans les départements,
- Au secondaire, la transition entre la classe de 3eme et la classe de 2nde continue de connaitre des balbutiements. Ceci est dû aux redoublements internes, au changement de cycle de l'enseignement général à l'enseignement technique et au fort taux d'élèves filles frappées par des pesanteurs culturelles. Mais, les efforts en matière de création de nouveaux groupes pédagogiques ont porté leurs fruits puisqu'il y a eu une nette amélioration du ratio élèves/groupe pédagogique dans les deux cycles. Cependant, les redoublements persistent et une baisse drastique du taux de réussite au BEPC ces dernières années.
- Dans l'enseignement technique, il y a toujours manque d'attractivité, comparativement à l'enseignement secondaire général comme le stipule le tableau suivant :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'élèves dans le public ET/100 élèves de l'ESG	1,6	1,5	1,6	1,8	2,4	2,7

- Quant à la formation professionnelle, elle a été marquée par : i) une première période caractérisée par une baisse continue des effectifs entre 2012 et 2015 ; ii) une deuxième, caractérisée par une augmentation des effectifs à partir de 2015.
- L'enseignement supérieur a connu pendant une dizaine d'années une hausse de 102%. Néanmoins, de 2014 à 2017, ce pourcentage a chuté de 11%. Le constat est plus criard dans les universités publiques que les étudiants désertent pour les universités privées. Il est à noter également le besoin criard d'enseignants du supérieur.

Le budget 2018 étant en cours d'élaboration, plusieurs solutions ont été proposées pour son exécution effective et sans difficultés.

II.2.4. Quatrième communication : Communication sur le cadre commun d'appréciation des performances du secteur

Cette communication a été présentée par Monsieur **Parfait MENOU**, C/SGSI du MEMP. Au cours de son exposé, le communicateur est parti de certains

indicateurs pour apprécier la performance du secteur en termes d'efficacité. Ainsi, il a fait observer qu'au-delà des efforts des acteurs et partenaires sociaux dans le sous-secteur de la maternelle, il est nécessaire de fournir d'autres efforts supplémentaires pour améliorer l'offre éducative au préscolaire. Il a aussi émis la nécessité de poursuivre des actions visant à renforcer l'offre d'éducation maternelle. On peut citer entre autres :

- l'augmentation du nombre d'écoles maternelles publiques et privés de 770 écoles maternelles en 2008 à 2458 en en 2017 avec un effectif passant de 69 085 à 169 665 enfants ;
- la poursuite de l'attribution des subventions en appui au fonctionnement des écoles maternelles ;
- la poursuite de l'attribution des subventions en appui au fonctionnement des écoles maternelles.

Au niveau de l'Enseignement primaire, l'objectif relatif à la réalisation de la scolarisation primaire universelle a connu des avancées notables: 113,80% en 2017, le TBS étant de 111,5% en 2011. Les mêmes tendances sont observées au niveau des filles. Des avancées notables vers la réalisation de la scolarisation primaire universelle sont à noter : 113,80% en 2017, le TBS étant de 111,5% en 2011.

*Au niveau de l'Enseignement Secondaire Généra*l, la tendance à la hausse aux premier et second cycles est constatée, surtout à partir de 2014 avec l'exonération des filles des frais de scolarité. Les pesanteurs socioculturelles exercées sur les filles sont majeures ; ce qui implique le faible niveau d'évolution du taux de transition entre la classe de troisième (3ème) et celle de la seconde (2nde).Par ailleurs, on observe un fort taux de redoublement en 3ème surtout en 2016 ou le résultat du BEPC était de 16%. L'amélioration du ratio élève/professeur est la conséquence des efforts consentis chaque année scolaire par le gouvernement en matière de création de nouveaux groupes pédagogiques et établissements.

Par rapport à l'enseignement technique, depuis les cinq dernières années, on peut noter : i) le manque d'attractivité dans ce sous-secteur ; ii) l'inadéquation de la formation avec le marché du travail ; iii) le manque d'information sur l'efficacité externe du sous-secteur. Il y a donc lieu de repenser le sous-secteur de l'Enseignement technique qui est la deuxième priorité de l'Etat après l'Enseignement primaire. C'est la justification des différentes réformes actuellement en cours dans le sous-secteur.

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur, l'effectif des étudiants en 10 ans (2008 à 2017) a connu une hausse de 102%. Cependant, de 2014 à 2017, cet effectif a connu une tendance baissière de l'ordre de 11%. Cette baisse s'observe surtout au niveau des universités publiques dont le nombre d'étudiants a diminué de 20%. Par contre, les universités privés ont vu leurs effectifs augmenter de 26 % entre 2014 et 2017.
De 2014 à 2017, l'Etat a recruté près de 380 enseignants dans l'enseignement supérieur en raison de la croissance des effectifs des étudiants. De plus, différentes actions ont été menées à leur profit : i) le renforcement du programme de formation des formateurs ; ii) la mise en œuvre d'un système d'incitation au profit des enseignants ; iii) l'accompagnement des enseignants pour la préparation aux différentes certifications du CAMES (titularisation, concours d'agrégation etc.).

II.2.5. Cinquième communication : Communication sur les actions phares du PSE post 2015

Monsieur **Christian ADEKOU**, assistant technique du STP-PDDSE a d'abord fait un bref rappel du processus d'élaboration du PSE post 2015. En effet, le processus a démarré en 2014 de façon timide pour véritablement forme en 2016 à travers une approche participative. Après cette brève historique du processus, le présentateur a ensuite exposé les grandes lignes du document du PSE. Monsieur ADEKOU a expliqué que les différentes réformes du système tiennent bien plus de la caducité de l'ancienne architecture qui ne favorise guère le maintien des élèves que d'une remise en cause de l'ordre préétabli. De plus, les enfants qui sortent du système n'ont pas le niveau attendu. Plus de 60% n'ont pas le diplôme scolaire. Il urge de corriger cette situation à travers la nouvelle architecture qui est désormais englobante. Pour y parvenir, la lettre de politique éducative se veut être un socle d'une telle réforme à travers sa vision qui assure l'accès aux compétences des apprenants, la formation des citoyens épanouis capables d'être compétitifs pour garantir le développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, cinq (05) leviers clefs doivent être pris en compte par des acteurs. Il s'agit, entre autres, de : i) la rupture avec le mythe d' « akowé » ; ii) la revalorisation des qualifications techniques et professionnelles adaptées, etc.
Monsieur ADEKOU a aussi passé en revue les priorités du secteur contenues dans cette Lettre de Politique Educative (LPE).
A la suite de Monsieur ADEKOU, le STP-PDDSE, **Professeur Abdel Rahamane BABA-MOUSSA** a énoncé quelques axes principaux des réformes pouvant conduire à leur mise en œuvre réussie notamment, la précision de la stratégie de développement du préscolaire, l'opérationnalisation de la continuité scolaire sur 10 ans, la reforme de la fonction enseignante en définissant de nouveaux statuts, la révision des textes de la décentralisation

et leur application effective, la professionnalisation du personnel administratif et d'appui, la reforme de la gouvernance institutionnelle, politique et stratégique ainsi que le cadre institutionnel de l'éducation de base, la refondation la qualité des valeurs, etc.

III. Deuxième journée du 28 septembre 2018

Les travaux de la deuxième journée ont été consacrés à deux communications essentielles : la présentation du contenu du nouveau projet du PME en appui au PSE post 2015 suivie de la présentation du point du processus d'élaboration du document de la politique enseignante.

III.1. Sixième communication : Présentation du contenu du nouveau projet du PME en appui au PSE.

Cette présentation est faite par Monsieur Hyacinthe GBAYE, Chargé du volet éducation à la Banque Mondiale. Dans son exposé, le communicateur a fait la description du projet à travers laquelle on note trois grandes composantes : celle d'« améliorer la qualité de l'éducation», celle d'« améliorer l'équité dans l'enseignement de base » et celle d'« améliorer l'équité dans l'enseignement de base ».
Première composante : On retiendra que : i) les curricula sont revus ; ii) les pratiques pédagogiques des enseignants et leur formation initiale revisitées. De façon plus concrète, de nombreuses actions venant du MEMP et des PTF viendront appuyer les initiatives suivantes :

- Dans les classes de CI et CP, une revue du curriculum en français et en mathématiques ;
- Au CI, la période d'immersion devrait être mieux cernée et l'enseignement de la lecture initiale plus méthodique ;
- La formation des enseignants suivie d'évaluations ;
- Au premier cycle du secondaire, la revue des curricula en Mathématiques, Français et anglais en tenant compte de l'évaluation de l'APC

Composante 2 : Améliorer l'équité dans l'enseignement de base.

Pour la composante 2, il s'agira d'améliorer l'équité à l'enseignement de base dans :

- Le département de l'Alibori en : i) réduisant le coût d'opportunité de la scolarisation pour les familles ; ii) faisant de nombreuses communications et sensibilisations pour la scolarisation ; iii) offrant des uniformes kaki au CI et CP ; iv) offrant aux filles du premier cycle secondaire des fournitures scolaires.

- La promotion de l'intégration scolaire des enfants handicapés en appuyant l'expérience du programme FCB-PME conduite par l'ONG Équilibre Bénin et la restitution des droits de l'enfant handicapé, sans oublier les différentes sensibilisations et divers moyens de facilitation à la scolarisation de l'enfant handicapé.

Composante 3 : Renforcer la prestation des services d'éducation

De façon plus précise, la composante appuiera le renforcement des capacités des ministères de l'éducation (MEMP et MESTFP) et la gestion de projet.
En matière de renforcement des capacités des ministères de l'éducation et le suivi-évaluation, les actions suivantes sont à prioriser : i) le renforcement des capacités des régions pédagogiques pour l'amélioration pédagogique des enseignants ; ii) le renforcement des capacités pour le suivi des acquis des apprentissages scolaires ; iii) l'amélioration du système de suivi-évaluation des ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet.

III.2. Septième communication :Communication sur le processus d'élaboration de la politique nationale sur la profession enseignante au Bénin.

Monsieur Maxime OKOUNDE a présenté cette communication. Au cours de son exposé, il est d'abord parti des fondements et l'intérêt d'avoir une Politique Nationale de l'Education (PNE). En effet, il rappelle que l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4) présente l'enseignant comme l'un des piliers de la mise en œuvre de cet objectif à travers la cible « 4c » qui préconise d'accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement. Dans ce cadre, une corrélation forte entre la baisse foudroyante de la qualité et la pénurie d'enseignants a été établie. C'est pourquoi, la communauté internationale s'est engagée à faire de sorte que les enseignants et les éducateurs soient recrutés de manière adéquate et jouissent d'une bonne formation sans oublier des qualifications professionnelles satisfaisantes et des moyens disponibles pour leur épanouissement.
Du point fait, on peut retenir qu'au Bénin : i) la question enseignante a déjà suscité plusieurs débats et conduit à des activités souvent intéressantes et pertinentes dont un diagnostic réalisé en 2011 avec l'appui technique de l'UNESCO à travers l'IIPE-Pôle de Dakar ; ii) l'élaboration d'un document de politique de formation des enseignants et des personnels d'encadrement de la maternelle, du primaire, du secondaire général, technique et professionnel, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes produit avec le soutien et l'appui financier de l'UNICEF et de l'USAID en 2011, actualisé en 2015 et plus récemment en avril 2018.

Le projet actuel de la PNE doit prendre en compte la vision, les axes stratégiques de développement de la profession telle que la formation, le plan de carrière et la gestion / allocation tout en gardant un caractère systémique du pré-primaire à l'enseignement supérieur, quelle que soit la forme d'éducation (formelle ou non formelle). Dans ce sens, une équipe technique nationale est mise sur pied et regroupe différents profils identifiés parmi les cadres des ministères de l'éducation, les représentants des syndicats, un représentant de la fonction publique, du secteur privé, le conseil national de l'éducation, le STP PDDSE, le ministère des finances, la société civile et les PTF, nécessaires au développement de la PNE. En partant du guide méthodologique développé par l'UNESCO, cette équipe devra se 'approprier du travail à faire afin d'adapter l'enseignant béninois au contexte qui est le sien. De plus, la PNE doit s'arrimer aux documents politiques et stratégiques pour la promotion du développement économique, social et culturel du Bénin, notamment le Plan National de Développement (PND) (2016-2025) et être éclairée par des données probantes et spécifiques au contexte national. En prélude à ces différentes actions, un atelier de contextualisation du guide s'est tenu les 07 et 08 août 2018et a permis l'appropriation de ce guide, convenir de la vision de la profession enseignante.
Les prochaines étapes sont, entre autres, la collecte et le traitement des données par les équipes thématiques sur chaque dimension, en consultation avec les parties prenantes en cours ; la rédaction de la premier draft de la PNE et sa présentation aux autorités nationales ; etc.

IV. Clôture de la revue

La cérémonie de clôture de la revue s'est faite en présence de différentes autorités ayant tour à tour pris la parole.
Pour le STP-PDDSE, Professeur Abdel Rahamane BABA-MOUSSA, la satisfaction était grande au regard de la participation active des acteurs du système éducatif et des PTF. Il a rassuré les participants de la prise en compte de leurs nombreuses recommandations, surtout celles visant à changer le format des présentations des revues prochaines. Il en a profité pour remettre officiellement le nouveau PSE au DC/MESTFP.
A la suite du STP-PDDSE, le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur (DGGES), Monsieur Kocou Marc ASSOGBA a également salué la forte participation des acteurs du système éducatif à la revue et a pris des engagements relatifs à la mise en œuvre du PSE post 2015 en ce qui concerne son sous-secteur.
La Directrice Adjointe de Cabinet du MEMP, Madame Alice MINGNINOU a, à son tour, déploré le retrait des participants avant la fin des travaux car pour elle, les revues sont des occasions pour les acteurs de s'imprégner des

performances du secteur et en profiter pour prendre des décisions qui s'imposent.
Dans la même logique, la représentante de la DDC et des PTF en général, Madame Blandine AGOSSOU, n'a pas également caché sa satisfaction pour un aboutissement heureux des travaux de la revue. Au nom de ses pairs, elle a réitéré l'engagement des PTF à accompagner le système éducatif béninois.
Enfin, le DC/MESTFP, Monsieur Jean-Benoît ALOKPON a, au nom du gouvernementn, félicité les participants qui ont accepté de sacrifier leur temps pour la cause de du système éducatif. Il s'est engagé à être le porte-parole fidèle auprès du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle des résolutions retenues à la fin de la revue qui a duré deux jours. C'est sur ces mots de satisfaction qu'il a déclaré clos les travaux de la revue conjointe du secteur de l'éducation au titre de l'année 2018.

ANNEXE :

RELEVE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA REVUE CONJOINTE DU SECTEUR DE L'EDUCATION DES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2018.

N°	Recommandations/suggestions	Responsables
1	Affiner l'état de mise en œuvre des recommandations de 2016 en vue de ressortir les niveaux de réalisation réels.	
2	Formuler des recommandations stratégiques et précises lors des revues sectorielles.	
3	Identifier clairement la personne ou la structure responsable du suivi de la recommandation.	
4	Les recommandations de la présente revue (2018) doivent tenir véritablement compte des orientations du nouveau plan.	
5	Revoir le format de présentation des revues sectorielles.	
6	Mettre en place un mécanisme de suivi ou de stratégie (dialogue politique, plaidoyer, informer) pour faciliter l'implication des décideurs dans les recommandations retenues.	
7	Revoir les stratégies de promotion d'éducation des filles en lien avec les nouveaux défis.	
8	Former les gestionnaires de crédits sur le code des marchés publics et ses décrets d'application afin d'obtenir de meilleurs taux de consommation.	
9	Changer les formats des revues et les canevas de présentation du cadre commun des performances du secteur, la note de performance etc. afin de permettre aux participants d'apprécier la situation.	
10	Intégrer les indicateurs de performance de l'ODD4 dans les revues en tenant compte des cibles retenues par le Bénin.	
11	Finaliser la mise en œuvre du plan de recrutement des enseignants de tous ordres en vue de suppléer à la pénurie d'enseignant qui met à mal la qualité du système.	
12	Revoir à la hausse le budget de l'alphabétisation afin de répondre aux exigences de la nouvelle architecture.	
13	Mettre en place le dispositif d'évaluation des acquis des apprentissages.	
14	Assurer les formations continues des enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement.	
15	Nouer des contrats de performance avec les chefs d'établissement public et privé et les évaluer à terme.	
16	Créer des conditions favorables aux parents d'élèves afin que leurs enfants puissent s'inscrire dans les filières de leur choix en fonction de leurs capacités.	
17	Redynamiser la relation parent/école en vue de garantir le suivi scolaire des enfants.	
18	Prévoir une évaluation à mi-parcours du projet afin d'opérer au besoin des réajustements lors de la mise en œuvre.	
19	Tenir compte des données climatiques des milieux défavorisés pour savoir l'appui à apporter.	

20	Coordonner les interventions des PTF sur le terrain afin d'éviter des doublons au niveau des bénéficiaires.	
21	Trouver des mécanismes de collecte des données afin de rendre les statistiques fiables.	
22	Faire diligence pour organiser les revues sectorielles à temps entre mai et juin.	

Le Secrétaire Technique Permanent du PDDSE

Professeur Abdel Rahamane BABA-MOUSSA

Le Président du présidium

(DC/MESTFP)

Jean-Benoît ALOKPON

La Directrice Adjointe de Cabinet du MEMP

Alice MINGNINOU